







Préavis de grève - Fabrication Siège Une première réunion de négociation qui ne débouche sur rien

Présent-e-s côté direction :

Mesdames Cécile Lefevre et Annabelle Laurin et monsieur Yves Dumont

Présent-e-s côté syndicats :

Freddy Bertin, Aurélie Bordet-Chauveau, Marc Chauvelot, Eric Jonchère, Eric Laumonier, Michela Law, JM Seybald, Christine Tencer

Après 4h de discussion, aucune avancée sur les 7 points du préavis. Seule ouverture sur ce qui arrange bien la direction : le planning à 4 semaines qu'elle s'avère incapable de mettre en place.

Sur la revendication de la semaine de travail à 4 jours maximum, Mme Lefèvre a exprimé son opposition totale à une planification de 4 jours en 39 heures avec le maintien des RTT.

Ce qui reviendrait à la disparition des 22 jours de RTT pour les salariés en 39 heures actuellement.

La direction admet que les semaines de 5 jours se sont multipliées ces derniers temps mais impute ce phénomène aux doublures, à la mise en place d'ORAD et à l'épidémie hivernale de grippe (sic!).

La direction est prête à optimiser les plannings de manière que le repos hebdomadaire (RH) soit posé principalement un dimanche avec un Jour sans vacation (JSV) accolé, dans le respect de l'accord collectif.

Fidèle à son discours entendu depuis des années, la direction s'efforcera de ramener des productions au siège...

La direction a affiché son refus total de revoir la coupure de 2h30 mais se dit prête pour adapter les plannings pour une mutualisation « raisonnée » sur les différentes émissions.

Une éventuelle dérogation pourrait être demandée pour 12h de TTE sur la vacation du dimanche sur le JT de France 3 afin d'en limiter le nombre dans l'année.

En fin de réunion, la direction a sorti du chapeau de nouvelles pistes avec plusieurs vacations articulées autour des JT. L'une d'elles, enchainant Télé matin, C'est au programme... et le 12/13 a particulièrement fait réagir les représentants du personnel présents compte tenu de la pénibilité de cette vacation. Est-il nécessaire de rajouter un problème à ceux déjà existants ?

La direction propose de revoir les organisations syndicales vendredi matin 11H00 afin de leur proposer un nouveau projet.

D'ici là le préavis du 22 janvier est maintenu